

## NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 1 SEPTEMBRE 2022

Des nouveaux tarifs ont été créés :

- **Un tarif social** pour toutes les familles dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 450, (si absence de justificatif le tarif de base sera appliqué)
- **Un tarif « PAI alimentaire »** pour les enfants qui amènent leur repas pour des raisons de santé.
- Un tarif « **ticket** » pour l'accueil des enfants sans réservation n'ayant pas respecté les délais prévus au règlement intérieur, une majoration sera appliquée au tarif de base.

### RESTAURATION SCOLAIRE :

Restauration scolaire	Tarifs au 01/09/2022	Tarif ticket repas (non réservé)
<b>Prix du repas</b>	<b>3.45€</b>	<b>4.45€</b>
<b>Tarif social (QF=&lt;450)</b>	<b>2€</b>	<b>2.45 €</b>
<b>Enfant bénéficiant d'un PAI alimentaire</b>	<b>1.70€</b>	

### SERVICE D'ACCUEIL DU MATIN :

Accueil du matin	Tarifs au 01/09/2022	Ticket accueil exceptionnel (non réservé)
<b>Prix de l'accueil du matin</b>	<b>1.20€</b>	<b>1.50 €</b>
<b>Tarif social (QF=&lt;450)</b>	<b>1€</b>	<b>1.25 €</b>

### ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE :

Les tarifs s'établissent en fonction de votre quotient familial :

	Durée d'accueil	Tarifs au 01/09/2022 (QF plafond 1500)		Ticket Accueil périscolaire (non réservé)
		min	max	MAJORATION
AL du soir	2h	0.78 €	3.38 €	<b>+ 20 %</b>
AL mercredi matin	5h	1.58 €	6.75 €	
AL journée	11h	3.15 €	13.50 €	

AL = accueil de loisirs

## NOUVELLES REGLES D'INSCRIPTION APPLICABLES AU 1 SEPTEMBRE 2022

### PERISCOLAIRE

#### Inscriptions du 30 mai au 24 juin 2022

ACTIVITES	RESERVATIONS SUPPLEMENTAIRES (enfants inscrits à l'activité)	DESINSCRIPTION
Accueil du matin	2 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel.	2 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel
Accueil de loisirs du soir	2 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel	2 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel
Restauration scolaire	10 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel.	10 jours ouvrés avant le jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel.

### ACCUEILS DE LOISIRS : MERCREDIS ET VACANCES

ACTIVITES	INSCRIPTIONS	DESINSCRIPTION
Mercredi	Jusqu'à 2 semaines avant le premier jour de fréquentation avec obligation d'assiduité  (inscriptions pour tous les mercredis compris entre deux périodes de vacances).  Depuis votre espace personnel	2 désistements par période sont autorisés sous réserve d'observer un délai de 10 jours ouvrés*. En adressant un courrier ou courriel par le biais de votre espace personnel.
Vacances	5 semaines avant le premier jour de fréquentation. Depuis votre espace personnel.	Pas de désistement sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures

\*Jours ouvrés : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.